

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES
POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION D'EURE-ET-LOIR**

SCRUTIN DU 25 juin 2026

OBJET DU SCRUTIN : Election du collège des représentants des communes

Le 25 juin 2026, à 9h~~30~~³⁰, s'est réunie la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes, instituée par l'arrêté n°2026-PG-38 du 4 mai 2026 du Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

Elle est présidée par Monsieur Bertrand MASSOT, président du Centre de gestion, et est en outre composée de :

Représentants les communes (maire ou adjoint):

- Jacky GAULLIER, Maire de Saint-Georges-sur-Eure – titulaire ;
- Jean-Michel PLAULT, Maire de Sours – titulaire ;
- Catherine SCLAVON, Maire de Berchères-les-Pierres – suppléant ;
- Olivier SOUFFLET, Maire de Thivars – suppléant ;

Représentants les établissements publics de coopération intercommunale locaux (président ou vice-président):

- Jean-Luc DUCERF, Vice-président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France – Titulaire ;
- Benjamin BEYSSAC, Vice-Président de Chartes Métropole – titulaire ;
- Hervé BUISSON, vice-président de la communauté de communes entre Beauce et perche – suppléant ;
- Evelyne DELAPLACE, Vice-président de l'Agglo du Pays de Dreux – suppléant ;

Fonctionnaires :

- Françoise TOLLIER – Directrice des relations avec les collectivités locales –Préfecture d'Eure-et-Loir, titulaire ;
- Marie GAILLARD – Cheffe du Bureau de la légalité et des élections –Préfecture d'Eure-et-Loir, suppléant.

Le secrétariat de la commission est assuré par Mesdames Gabrielle BARRETT, DGS et Oriana CAUQUIS, DGA.

A 9 heures ~~30~~³⁰, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance réceptionnés avant le 24 juin 2026 16h00, dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et la ou les enveloppes intérieures ont été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mises à part, **sans avoir donné lieu à émargement**, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
- non acheminées par la poste	8
- parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	
- ne comportant pas la signature de l'électeur	2
- parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	
- autres cas de nullité : à préciser :	

Soit un nombre d'enveloppes extérieures non soumise à émargement..... : 10

Mh45

A heures, le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : **317**
- nombre de voix correspondant : **2857**
- nombre d'enveloppes extérieures reçues et émargées au centre de gestion (nb votants) : **191**
- nombre d'enveloppes de vote dans l'urne : **672** dont 4 blanc (100 voix)

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Enveloppes renfermant des bulletins nuls (nombre de voix) : **43**
- Enveloppes renfermant des bulletins blancs (nombre de voix) : **14**
- Nombre de suffrages valablement exprimés (dans urne) : **1866**
- **Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :**

95 bleu
573 rose dont 7 sans enveloppe
Correspondant à 1923 voix

Liste	Nombre de voix obtenues
Liste présentée par Bertrand MASSOT	1866

Attribution des sièges :

La liste de Monsieur Bertrand MASSOT recueille la totalité des suffrages.

Cette liste obtient la totalité des 18 sièges à pourvoir, et sont donc élus dans le respect de l'ordre de la liste :



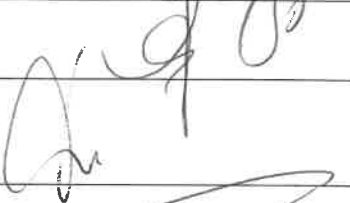
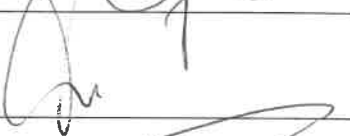


LISTE PRINCIPALE - TITULAIRES				LISTE PRINCIPALE - SUPPLÉANTS			
1	Monsieur	Bertrand Massot	Maire de LUISANT	1	Monsieur	Ludovic Nadeau	Adjoint au Maire de PRUNAY-LE-GILLON
2	Madame	Françoise Hanot	Adjointe au maire de LUCÉ	2	Monsieur	Frédéric Hallouin	Adjoint au maire de COURVILLE-SUR-EURE
3	Madame	Corine Le Roux	Maire de BOUTIGNY- PROUAIS	3	Madame	Caroline Barré	Maire de SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS
4	Madame	Sabrina Vigny	Adjointe au maire de VERNOUILLET	4	Madame	Laurence Velard	Maire de MESLAY-LE-GRENET
5	Madame	Sandrine Montbailly	Adjointe au maire de MAINVILLIERS	5	Madame	Marie-Christine Juillet-Dordet	Maire de CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAI
6	Madame	Marie-Claude Benoit-Mousseau	Adjointe au maire de NOGENT-LE-ROTROU	6	Madame	Stéphanie Gorau	Adjointe au maire des VILLAGES VOVÉENS
7	Madame	Alice Baudet	Adjointe au maire de CHÂTEAUDUN	7	Monsieur	Alain Choupart	Maire de CORANCEZ
8	Madame	Marie-Pierre Debreucq-David	Adjointe au maire de LÈVES	8	Madame	Danièle Carrouget	Maire de YEVRES
9	Monsieur	Loïc Bour	Maire de EPERNON	9	Monsieur	Eric Binet	Maire de SOREL-MOUSSEL
10	Madame	Magalie Robert	Maire de BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE	10	Monsieur	Christian Vallot	Conseiller municipal de DANGEAU
11	Monsieur	Jacky Gaullier	Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE	11	Madame	Jocelyne Jamois	Maire de NOGENT-SUR-EURE
12	Monsieur	Jean-Michel Plault	Maire de SOURS	12	Monsieur	Franck Neveu	Maire de FONTENAY-SUR-EURE
13	Monsieur	Benoît Delatouche	Maire de BARJOUVILLE	13	Monsieur	Louis Anest	Maire de VILLEMEUX
14	Monsieur	Benjamin Beyssac	Maire de NOGENT-LE-PHAYE	14	Monsieur	Julien Birre	Maire de ÉOLE EN BEAUCE
15	Madame	Sandrine Chaigneau	Adjointe au maire d'AMILLY	15	Madame	Sylvie Marsat	Maire de HOUVILLE LA BRANCHE
16	Monsieur	Max Van Der Stichele	Maire de VER-LES-CHARTRES	16	Madame	Brigitte Ozan	Maire d'ARGENVILLIERS
17	Madame	Christine Fougerol	Adjointe au maire de SAINTE-GEMME MORONVAL	17	Monsieur	Sébastien Jacob	Maire de SAINT-LUBIN-LES-JONCHERETS
18	Madame	Florence Goussu	Adjointe au maire de CHAMPHOL	18	Monsieur	Damien Delachaume	Maire de CHAMPSEURU

Observations et réclamations :

1 enveloppe de 10 bleu contenant 2 bulletins bleu
la commission n'a obtenu qu'un bulletin

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 25 juin 2026, à 13 heures, est signé, après lecture par le président de la commission, par les membres de la commission

Les contestations relatives aux résultats des opérations électorales sont portées devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans les conditions prévues à l'article R 119 du code électoral et aux dispositions du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatifs aux centres de gestion.

Nom prénom	Qualité	Signature
Bertrand MASSOT	Président de la commission, Maire de Luisant	
Jacky GAULLIER	Maire de Saint-Georges-sur-Eure	
Jean-Michel PLAULT	Maire de Sours	
Jean-Luc DUCERF	Vice-président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de Franc	
Benjamin BEYSSAC	Vice-Président de Chartes Métropole	
Francoise TOLLIER	Directrice des relations avec les collectivités locales	
Catherine SCLAVON	Maire de Berchères-les-Pierres	
Olivier SOUFFLET	Maire de Thivars	
Hervé BUISSON	vice-président de la communauté de communes entre Beauce et perche	
Evelyne DELAPLACE	Vice-président de l'Agglo du Pays de Dreux	
Marie GAILLARD	Cheffe du Bureau de la légalité et des élections	